



## PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Fiche départementale - Isère (38)

## Les ICPE du département

- 55 sites Seveso (20 Seveso seuil bas, 35 Seveso seuil haut)
- 95 installations relevant de la directive IED
- 78 carrières
- 1333 km de canalisations de transport dont 558 km de canalisations de gaz naturel



## Les chiffres clefs 2024 de l'inspection

### Bilan des contrôles

- 424 inspections de sites industriels
- 62 contrôles inopinés de sites industriels
- 20 inspections d'appareils à pression
- 28 inspections de canalisations
- 50 mises en demeure
- 4 amendes administratives
- 16 astreintes financières

### Bilan de l'instruction

- 10 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 6 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

## La protection des riverains

### Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 12 PPRT en vigueur,
- 82,2 M€ engagés par l'État pour le plan d'action dont 76 M€ déjà payés. 351 000 € ont été dépensés en 2024.

## Focus : STMicroelectronics site de Crolles

Le projet STM à Crolles a officiellement débuté en mai 2022 avec une demande d'autorisation environnementale pour doubler la production de plaquettes (=wafers) de 300 mm de circuits intégrés (C300). La production passerait de 620 kW/an à 1240 kW/an et plus globalement pour l'établissement de 1026 kW/an à 1646 kW/an. On parle bien de supports indispensables à l'accompagnement de nos vies de citoyens modernes qui se déplacent et communiquent simplement et rapidement grâce à la miniaturisation des technologies

**Ce projet à 7 milliards d'€ dépasse de très loin tous les investissements industriels privés jamais réalisés en Isère.**

### En termes de procédure

Une concertation préalable a été menée. STMicroelectronics a ensuite déposé une demande d'autorisation environnementale modifiée prenant en compte les recommandations des garants publics, de l'Inspection des installations classées et des différents contributeurs.

### Consommation d'eau

Dans sa démarche, ST Microelectronics propose des moyens supplémentaires pour réduire à la source les effets des activités nouvelles et existantes par de l'innovation technique, en particulier en matière de recyclage de l'eau industrielle pour limiter la consommation d'eau issue du réseau d'eau potable et également accroître la performance du traitement de l'eau avant rejet à l'Isère.

Ce projet représente un peu plus de 5,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable consommés par an pour une ressource en eau constituée par les nappes du Drac et de la Romanche qui alimentent l'agglomération grenobloise dont on estime la ressource suffisante pour autori-

ser un prélèvement 34 689 600 m<sup>3</sup>/an (95 000 m<sup>3</sup>/j). Jusque là, le prélèvement d'eau autorisé à STMicroelectronics est d'un peu moins de 5,2 millions m<sup>3</sup>/an. Pour mettre en perspective ces chiffres, une personne consomme environ 54 m<sup>3</sup>/an (150l/j/personne). La consommation de STMicroelectronics représente, à cette échelle, l'équivalent de la consommation d'eau d'Annecy, d'Amiens ou encore de Brest (=129 000 hab).

**De telles performances** sont possibles uniquement grâce à la mise en œuvre inédite d'étages de traitement supplémentaires des eaux issues des STEL (station de traitement des effluents liquides). Concrètement, les eaux qui auraient pu être rejetées dans l'Isère au regard de la charge polluante résiduelle qu'elles contiennent, sont encore plus épurées pour quasiment atteindre le niveau de l'eau potable et être réutilisées dans les unités de production d'eau ultra pure destinées aux salles blanches. Clairement, STMicroelectronics ne se contente pas de réutiliser les eaux «peu polluées» sur des installations techniques peu exigeantes (ex : les tours aéro-réfrigérantes) mais engage son outil industriel pour contribuer à la limitation de la consommation de la ressource en eau et valoriser chaque m<sup>3</sup> prélevé. Les actions relatives à la consommation d'eau impactent également les rejets en eau. Une troisième STEL est prévue, en plus de la seconde déjà venue renforcer le traitement des effluents industriels et contribuer au recyclage des eaux. Cela permettra d'atteindre ainsi la conformité aux dispositions européennes applicables en droit français sur la qualité des rejets aqueux (Meilleures Technologies Disponibles (MTD)).

**L'enquête publique s'est terminée fin novembre 2024. Le projet a été présenté en CO-  
DERST en février 2025 et autorisé par la pré-  
fète de l'Isère le 20 mars 2025.**



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Directeur de la publication : Renaud Durand

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

Mai 2025

Ce document est téléchargeable sur :  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes  
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)